



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-130 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 décembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, M. DE JAHAM, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, R. REVIL, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Alain BLANCANEUX.

OBJET : FINANCES / DECISION MODIFICATIVE : Décision Modificative n°2 du budget principal Ville de Voiron pour 2018

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le Budget primitif 2018 a été adopté le 7 février 2018. Celui-ci ouvre des autorisations de dépenses pour toute l'année et prévoit les ressources nécessaires pour y faire face. Toutefois en cours d'exercice des ajustements peuvent s'imposer qui font l'objet de décisions modificatives.

La fin d'année est traditionnellement consacrée aux dernières décisions modificatives de l'exercice. En synthèse, les principaux ajustements pour le budget principal sont les suivants (détail disponible en annexe) :

1- Fonctionnement :

Les variations de crédits en fonctionnement affectent en majorité les charges à caractère général, et concernent à la fois des ajustements d'honoraires d'avocat pour des dossiers en cours, la prise en compte de la nouvelle prestation de la SACPA, des ajustements à la marge pour l'entretien des groupes scolaires, le recalage des frais liés au projet Fly To New Orleans en fonction de l'avancement du dossier (coût net inchangé), ou encore l'augmentation du marché d'exploitation pour la maintenance de la piscine. A noter également des dépenses qui n'auront pas lieu, comme l'absence de contribution au FIPH, mais également la diminution des recettes liées au Forfait Post Stationnement suite à la mise en place tardive du dispositif (8 mois d'encaissement contre 12 prévus au BP).

La masse salariale est réajustée entre les différentes fonctions du budget principal, mais ne fait l'objet d'aucun besoin supplémentaire global, les besoins de certains services étant compensés par les économies réalisées sur d'autres.

Les charges liées à certains fluides (eau et carburant) font également l'objet de réaffectation afin d'en simplifier le suivi comptable : globalement, il n'y a aucun besoin supplémentaire sur ces lignes.

Cette décision modificative implique une hausse du besoin de financement en fonctionnement de 94 480 € par rapport à l'équilibre actuel.

2- Investissement

Les principaux ajustements de la section d'investissement concernent les voiries : certains projets sont décalés (requalification avenue de Paviot, placette Georges Frier), d'autres au contraire nécessitent plus de crédits que prévus sur 2018 (requalification Marie Curie, rues Grande / 4 chemins / Sermorens, parvis du Grand Angle).

La vie sportive fait l'objet de plusieurs inscriptions : travaux plus chers que prévu pour la piscine et le parking du pôle de Vouise, et de la reprise et amélioration de l'éclairage pour le stade Géo Martin

A noter également le décalage des crédits liés à l'opération Mille Pas sur 2019.

Les autres ajustements sont plus anecdotiques en montant.

Cette décision modificative implique une baisse du besoin de financement en investissement de 415 640 € par rapport à l'équilibre actuel.

3- Équilibre

L'équilibre global de la décision modificative s'effectue de la façon suivante :

- diminution des dépenses imprévues en fonctionnement de 94 480 euros ;
- diminution de l'emprunt pour 415 640 €.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 décembre 2018.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget général ;

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	- 29 650 €	- 29 650 €	- 726 842 €	- 726 842 €

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **28 POUR -5 ABSTENTIONS** (Y. AIFA, J. VIAL, A. FAVIER, R. REVIL, J-L. BALLY)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT